



Pyrénées-Atlantiques

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 21 novembre 2016 à 18 heures 30 à la Mairie sous la présidence de Monsieur Fabien MINVIELLE, Maire.

Présents : Claudine PELLET, Philippe SOUBIELLE-CLOS, Anne VIDAL-GIRAUD, Gérard SCHNEIDER, Francis BERGERET, Nicolas LE BORGNE

Absents excusés : Patrice MAZQUIARAN, Jean-Pierre SARRABERE

Procurations : Patrice MAZQUIARAN à Fabien MINVIELLE, Jean-Pierre SARRABERE à Anne VIDAL-GIRAUD

Absente : Monica FERNANDES

ORDRE DU JOUR

1/ Délibération adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Le Maire rappelle à l'Assemblée les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale. La collectivité a confié au Centre de Gestion le soin de conduire l'appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion pour les collectivités de moins de 30 fonctionnaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide l'adhésion aux deux contrats proposés par le CDG :

- Un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la C.N.R.A.C.L. : le taux de la prime est fixé à 4,93 %,
- Un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale qui effectuent plus ou moins de 200 heures de travail par trimestre avec un taux unique de 1,00 %

Pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

2/ Délibération désaffectation du logement de fonction de l'école primaire communale de Livron (annule et remplace la délibération n° 038-2016 du 17 octobre 2016)

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au-dessus de l'école se trouve un logement autrefois utilisé par les enseignants en poste à l'école puis plus récemment pour accueillir les services de la mairie. Il expose au Conseil Municipal l'intérêt de le louer à des tiers. Néanmoins, cette démarche ne peut être faite qu'à titre précaire et révocable, avec l'accord de l'Inspecteur d'Académie, car il reste grevé d'une affectation au service de l'enseignement. Naturellement, cette précarité est de nature à décourager d'éventuels locataires ou les conduit à n'accepter qu'un loyer très faible, ce qui, dans les deux cas, est pénalisant pour la Commune.

Aussi, le Maire propose-t-il de décider la désaffectation et le déclassement de ce logement afin de l'incorporer au domaine privé de la Commune. Il précise que cette désaffectation, pour être effective, nécessite un avis simple du Préfet qui consulte l'Inspecteur d'Académie à ce sujet. Le Maire donne alors lecture au Conseil de l'avis qu'il a suscité, en précisant qu'il est favorable à la désaffectation.

Monsieur le Maire décide de mettre en œuvre les mesures prévues dans la circulaire du 25 août 1995 relative aux désaffectations et mise à disposition de locaux ou logements scolaires.

Considérant l'avis du Préfet en date du 6 septembre 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide la désaffectation et le déclassement du logement de fonction de l'école communale de Livron,
- décide d'incorporer ce bien au domaine privé communal,
- charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3/ Délibération choix entreprise travaux de voirie et réseaux divers pour l'aménagement d'une voie nouvelle

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°025-2016 du 4 juillet 2016 confiant la maîtrise d'œuvre pour l'accès aux logements collectifs et la création du parking de la mairie à Madame Cécile ARNAUDIN, géomètre. L'appel d'offre composé de 4 lots :

- Lot n° 1 voirie, eaux usées, eaux pluviales,
 - Lot n° 2 réseaux secs,
 - Lot n° 3 eau potable,
 - Lot n° 4 espaces verts,
- a été lancé et les offres reçues.

5 offres ont été réceptionnées pour le lot n° 1 : entreprise COLAS, SARL LAFFITTE FRERES, LAPEDAGNE, MARSOL, VIGNEAU.

1 offre a été réceptionnée pour le lot n° 2 : entreprise DESPAGNET.

1 offre a été réceptionnée pour le lot n° 3 : entreprise DESPAGNET.

6 offres ont été réceptionnées pour le lot n° 4 : ATOUT VERT, COLAS, EFDN, LAPEDAGNE, LASCASSIES et PLISSON.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir les entreprises suivantes :

- L'entreprise LAPEDAGNE pour un montant TTC de 46 670,04 euros, lot n° 1 voirie, eaux usées, eaux pluviales ;
- L'entreprise DESPAGNET pour un montant TTC de 3 807,60 euros, lot n° 2 réseaux secs ;
- L'entreprise DESPAGNET pour un montant TTC de 2 397,00 euros, lot n° 3 eau potable ;
- L'entreprise LASCASSIES pour un montant TTC de 339,60 euros, lot n° 4 espaces verts.

4/ Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme au 1^{er} janvier 2017

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la Direction Départementale du Territoire et de la Mer n'instruira plus les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme. Un service d'aide à l'instruction existe déjà à la Communauté de Communes du Pays de Morlaas. Un courrier commun des communes d'Aast, Barzun, Gomer, Livron, Limendous, Lourenties et Lucgarier, a été adressé à Monsieur FORTE, Président de la Communauté de Communes du Pays de Morlaas.

QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière : attente du planning par l'APGL
- Compte rendu réunion du conseil d'école du 8 novembre 2016
Effectif : Livron (maternelle) 22 enfants, Gomer (CP) 17 enfants, Lucgarier (CE1 et CE2) 21 enfants, Hours (CM1 et CM2) 21 enfants
Le Maire tient à souligner que les TAP sont de qualité avec suivi
PPMS réactualisé
- Illuminations de Noël à poser (prévoir location nacelle)
- Logement au-dessus de la mairie : Anne Vidal-Giraud et Gérard Schneider sont chargés du dossier
- Signalement de nid de frelons
- Journée thématique dans le cadre de l'élaboration du PLUi le 2 décembre : Gérard Schneider et Francis Bergeret
- Vœux du Maire : vendredi 6 janvier 2017
- Remerciements de la FNACA pour la subvention versée
- Invitation Pau Nousty Sports le 26 novembre 2016
- Fêtes patronales du 25 au 27 novembre 2016 – L'entreprise APR interviendra lundi 28 novembre à 12 h
- Courrier à adresser à Madame DOMET pour le mur de clôture
- Avis projet sur le canal Lartigamen
- Décès de Madame Léontine Lascassies-Tailhan le 8 novembre 2016
- Compte rendu réunion de ce jour par Jean-Pierre Sarrabère avec Predict pour le plan communal de sauvegarde

Séance levée à 20h30



LIVRON,
Le 25 novembre 2016